

#### DURÉE

1,00000 jours (soit 7 heures)

#### PRIX

220 € par participant Soit 264 € TTC Frais de repas et d'hébergement non inclus

#### **PUBLIC CONCERNÉ**

Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine plomb selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 01 juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

### **PRÉREQUIS**

Posséder une bonne connexion Internet (Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

#### **PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation!

#### **FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

#### **ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

# DIAG20 - C.R.E.P - PLOMB SANS MENTION : Formation continue obligatoire des opérateurs (E-learning 7H)



Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine plomb selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. Pour la certification "sans mention", cette dernière doit démontrer, entre autres, qu'elle possède les connaissances requises sur :

•Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.•L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures. & bull; L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures.•Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé ; propriétés physicochimiques du plomb et de ses composés ; distinction entre plomb total et plomb acidosoluble.•Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes exposant des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ; conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.•Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.•Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation. & bull; Les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique. & bull; L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.

Mais également qu'elle :

TÉL.: 0 969 320 805 MAIL: formation@ofib.fr WWW.OFIB.FR



OFIB.FR

•Maîtrise les méthodes de mesurage :- principes et modalités pratiques de réalisation de l'analyse des peintures par appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, limites de la méthode ;

- principes de sécurité liés à l'utilisation de ces appareils.

•Maîtrise les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage.•Maîtrise le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.•Maîtrise l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.•Sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité.•Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions.•Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.



1.La terminologie et technologie des peintures (1 heure 10)2.Historique de l'utilisation du plomb notamment dans les bâtiments (15 minutes)3.Réglementation et interdiction d'utilisation du plomb dans les peintures (10 minutes)4.Les composés du matériau plomb (formes chimiques) (20 minutes)5.Le risque sanitaire lié à une exposition (20 minutes)6.Législation et réglementation : protection des populations (15 minutes)7.Législation et réglementation : protection des travailleurs (18 minutes)8.Législation et réglementation : gestion des déchets (10 minutes)9.Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants (26 minutes)10.Les normes et les méthodes de repérage du plomb, état de conservation.... (34 minutes)11.Identification et caractérisation des critères de dégradation du bâti (1 heure)12.Mesurage par appareil portable à fluorescence X et limites de la méthode (17 minutes13.Analyse de risque lié à l'exercice de son activité (11 minutes)14.Réalisation de repérage (45 minutes)15.Rédaction d'un rapport CREP (50 minutes)





Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI et GLOBAL **CERTIFICATION** 



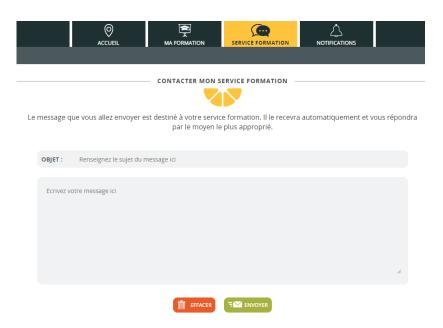
28, rue Xavier BICHAT - Cedex 2, 72018 LE MANS



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:formation@ofib.fr">formation@ofib.fr</a>. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



<u>Attention</u>: la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.